

TAUX DE TAXES 2025 SELON LA CATÉGORIE DE L'IMMEUBLE

par 100 \$ de valeur imposable

CATÉGORIE	TAUX	TAXES DE SERVICES	
Immeubles résidentiels de moins de six (6) logements incluant résidences unifamiliales, chalets, etc.	1.110 \$	Aqueduc Aqueduc pour piscine Égout Traitement des eaux usées Matières résiduelles	225 \$/ logement 44 \$/ logement 111 \$/ logement 106 \$/ logement 237 \$/ logement
Immeubles de 6 logements ou plus	1.110 \$		
Immeubles non résidentiels ou Immeubles commerciaux	1.515 \$	Aqueduc Égout Traitement des eaux usées Matières résiduelles	*Selon compteur d'eau 111 \$/ local 106 \$ (classe 6 et +) 577 \$
Immeubles industriels	1.711 \$	Aqueduc Égout Traitement des eaux usées Matières résiduelles	*Selon compteur d'eau *Selon type d'industrie *Selon type d'industrie 577 \$
Immeubles agricoles et forestiers	1.040 \$	Aqueduc Égout Traitement des eaux usées Matières résiduelles (agricole)	*Selon compteur d'eau 111 \$/ logement 106 \$/ logement 374 \$/ logement
Terrains vagues desservis	2.148 \$	N/A	

Tous les tarifs sont plus amplement décrits au règlement de taxation 614-2024 disponible sous la rubrique « Règlements municipaux » du site Internet de la Ville.

*Compteur d'eau:
Taux de base par compteur: 225 \$
Tarif par mètre cube: 0.9000 \$

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tarifs pour vidanges des fosses septiques :
Résidences permanentes : 77 \$/ année
Résidences secondaires : 38,50 \$/ année
Enfouissement : 15 \$

Pour toutes questions relatives à la collecte des matières résiduelles (poubelle, récupération, organique), veuillez vous adresser à la Régie des matières résiduelles.

Téléphone: 418 239-0513
www.rmrlac.qc.ca / info@rmrlac.qc.ca

REJOIGNEZ-NOUS!

Pour toutes questions relatives à la taxation, veuillez communiquer avec la Ville:

Ville de Normandin
1048, rue St-Cyrille Normandin (Québec) G8M 4R9
418 274-2004
admin@ville.normandin.qc.ca
www.ville.normandin.qc.ca



TAXATION 2025

Information aux contribuables



DATES D'ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS DE TAXES MUNICIPALES

1^{er} versement : Payable au plus tard le 1^{er} mars 2025

2^e versement : Payable au plus tard le 1^{er} juin 2025

3^e versement : Payable au plus tard le 1^{er} septembre 2025

Les taxes municipales sont payables en trois versements si le total est de 300 \$ ou plus. Aucun autre avis ne vous sera transmis pour le paiement du deuxième ou du troisième versement.

MODES DE PAIEMENT

- En ligne (à partir du site Internet de votre institution financière), vous devez rechercher « ville Normandin ».
- Par chèque
- En argent

*Une boîte située près de l'entrée de l'hôtel de ville est disponible en tout temps pour recevoir vos documents et/ou paiements par chèque si vous ne pouvez passer sur les heures d'ouvertures des bureaux.

Vous pouvez nous transmettre par la poste ou dans la boîte extérieure trois (3) chèques postdatés (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre 2025).



RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2025-2026

En 2025, le rôle triennal d'évaluation de la Ville de Normandin est en vigueur pour son deuxième (2^e) exercice financier.

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent la valeur réelle au 1^{er} juillet 2022 qui est la date de référence du rôle d'évaluation jusqu'en décembre 2026. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2027.

Pour toutes questions relatives à votre évaluation foncière, nous vous prions de communiquer avec la firme de professionnels en évaluation foncière:

Cévimec-BTF
1273, boulevard Wallberg
Dolbeau-Mistassini (Québec)
G8L 1H3
Téléphone : 418 276-0780
cevimec@cevimecbtf.com
cevimecbtf.com



COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

La facture de taxes produite en début d'année demeure en vigueur toute l'année. Il est important de noter que la Ville n'émet pas de nouvelle facture de taxes à la suite d'une transaction immobilière. Le nouveau propriétaire doit demander une copie du compte au vendeur ou vérifier le solde auprès de la Ville.

TAXES SCOLAIRES

Les taxes scolaires sont payables au Centre de services scolaires du Pays-des-Bleuets.

COMPTEURS D'EAU

Tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, toute nouvelle construction ou établissement de nouvelle entreprise devra être muni d'un compteur d'eau.

(règlement 550-2019)

LICENCES POUR CHIENS

La Régie intermunicipale GEANT est responsable du recensement canin. Vous recevrez, en janvier, soit par courriel ou par la poste, un avis de renouvellement pour la licence de votre chien au coût de 35 \$.

Le paiement devra être réalisé au plus tard le 31 mars 2025, en ligne à cette adresse www.jeminscrismaintenant.com/regiegeant, à l'hôtel de ville ou par téléphone.

ENVIE D'ÊTRE INFORMÉ.E?

d'obtenir des renseignements concernant les urgences, travaux, et autres événements en lien avec votre municipalité?



Inscrivez-vous à notre service d'alertes citoyennes juste ici :

